

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Agilent Technologies

XL2-Blue MRF Ultracompetent Cells, Part Number 200151

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	XL2-Blue MRF Ultracompetent Cells, Part Number 200151
N° d'article (Kit)	:	200151
N° d'article	:	XL2-Blue MRF' 200151-41 ultracompetent cells pUC 18 DNA Control 200231-42 Plasmid 1.22 M 210210-43 2-mercaptoethanol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	
Chimie analytique.	
XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	1000 µL (10 x 100 µL)
pUC 18 DNA Control Plasmid	10 µL (0.1 ng/µl)
1.22 M 2-mercaptoethanol	1.22 M 25 µL

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Allemagne
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit	:	XL2-Blue MRF' Mélange ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Mélange Plasmid 1.22 M Mélange 2-mercaptoethanol
-----------------------	---	---

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

1.22 M 2-mercaptoethanol

H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Pas de mention d'avertissement. Pas de mention d'avertissement. Danger
Mentions de danger	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. GHS05 - Provoque des lésions oculaires graves. GHS07 - Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence		
Prévention	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable. Non applicable. P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable. Non applicable. P305 + P351 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stockage	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Élimination	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable. Non applicable. P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ingrédients dangereux	: <input checked="" type="checkbox"/> 1.22 M 2-mercaptoethanol	- 2-Mercaptoéthanol
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable. Non applicable. Non applicable.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
--	---	---

Exigences d'emballages spéciaux

Avertissement tactile de danger	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
--	---	---

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.
--	---	--

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Mélange Mélange Mélange
---------------------	--	-------------------------------

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
<input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells				
Glycérol	CE: 200-289-5 CAS: 56-81-5	≥10 - ≤25	Non classé.	[2]
Saccharose	CE: 200-334-9 CAS: 57-50-1	≤10	Non classé.	[2]
1.22 M 2-mercaptoethanol 2-Mercaptoéthanol	CE: 200-464-6 CAS: 60-24-2	<10	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Chlorure de sodium	CE: 231-598-3 CAS: 7647-14-5	≤10	Eye Irrit. 2, H319 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> L2-Blue MRF' ultracompetent cells	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	pUC 18 DNA Control Plasmid	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	1.22 M 2-mercaptoethanol	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> L2-Blue MRF' ultracompetent cells	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	pUC 18 DNA Control Plasmid	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	1.22 M 2-mercaptoethanol	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> L2-Blue MRF' ultracompetent cells	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	pUC 18 DNA Control Plasmid	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	1.22 M 2-mercaptoethanol	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les

RUBRIQUE 4: Premiers secours**Ingestion**: XL2-Blue MRF'
ultracompetent cellspUC 18 DNA Control
Plasmid1.22 M
2-mercaptoethanol

remettre.

Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs: XL2-Blue MRF'
ultracompetent cells
pUC 18 DNA Control
Plasmid
1.22 M
2-mercaptoethanol

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**: XL2-Blue MRF'
ultracompetent cells
pUC 18 DNA Control
Plasmid
1.22 M
2-mercaptoethanol

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation: XL2-Blue MRF'
ultracompetent cells
pUC 18 DNA Control
Plasmid
1.22 M
2-mercaptoethanol

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<u>Signes/symptômes de surexposition</u>		
Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur
Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
---------------------------------	---	---

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Traitements spécifiques	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Pas de traitement particulier.
	pUC 18 DNA Control Plasmid	Pas de traitement particulier.
	1.22 M	Pas de traitement particulier.
	2-mercaptoethanol	

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
	pUC 18 DNA Control Plasmid	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
	1.22 M	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
	2-mercaptoethanol	
Moyens d'extinction inappropriés	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Aucun connu.
	pUC 18 DNA Control Plasmid	Aucun connu.
	1.22 M	Aucun connu.
	2-mercaptoethanol	

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
	pUC 18 DNA Control Plasmid	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
	1.22 M	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	2-mercaptoethanol	
Produits de combustion dangereux	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal Aucune donnée spécifique.
	pUC 18 DNA Control Plasmid	
	1.22 M	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal
	2-mercaptoethanol	

5.3 Conseils aux pompiers

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Précautions spéciales pour les pompiers	:	XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
		pUC 18 DNA Control Plasmid	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
		1.22 M 2-mercaptoethanol	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	:	XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
		pUC 18 DNA Control Plasmid	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
		1.22 M 2-mercaptoethanol	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes	:	XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
		pUC 18 DNA Control Plasmid	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
		1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes	:	XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
		pUC 18 DNA Control Plasmid	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
		1.22 M 2-mercaptoethanol	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	:	XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
		pUC 18 DNA Control Plasmid	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
		1.22 M 2-mercaptoethanol	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
		pUC 18 DNA Control Plasmid	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
		1.22 M 2-mercaptoethanol	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques	:	Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.
---	---	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Substance biologique potentiellement toxique. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute
-----------------	--	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

1.22 M
2-mercaptoethanol

contamination du milieu ambiant.
Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles.
Solutions spécifiques au secteur industriel	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable. Non applicable. Non applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
XL2-Blue MRF' ultracompetent cells Glycérol	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: aérosol
Saccharose	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m ³ 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Manipuler comme étant un biohazard (Niveau de sécurité biologique 1). Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF'	Liquide.
	ultracompetent cells	
	pUC 18 DNA Control	Liquide.
	Plasmid	
Couleur	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF'	Non disponible.
	ultracompetent cells	
	pUC 18 DNA Control	Non disponible.
	Plasmid	
	: 1.22 M	Non disponible.
	: 2-mercaptoethanol	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Odeur	:	XL2-Blue MRF'	Non disponible.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	Non disponible.
		Plasmid	
Seuil olfactif	:	XL2-Blue MRF'	Non disponible.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	Non disponible.
		Plasmid	
pH	:	XL2-Blue MRF'	6.4
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	7.5
		Plasmid	
Point de fusion/point de congélation	:	XL2-Blue MRF'	Non disponible.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	0°C
		Plasmid	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	XL2-Blue MRF'	Non disponible.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	100°C
		Plasmid	
Point d'éclair	:	XL2-Blue MRF'	Non disponible.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	Non disponible.
		Plasmid	
Taux d'évaporation	:	XL2-Blue MRF'	Non disponible.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	Non disponible.
		Plasmid	
Inflammabilité (solide, gaz)	:	XL2-Blue MRF'	Non applicable.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	Non applicable.
		Plasmid	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	XL2-Blue MRF'	Non disponible.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	Non disponible.
		Plasmid	
Pression de vapeur	:	XL2-Blue MRF'	Non disponible.
		ultracompetent cells	
		pUC 18 DNA Control	Non disponible.
		Plasmid	
		1.22 M	Non disponible.
		2-mercaptoethanol	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Densité de vapeur	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Solubilité(s)	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Température de décomposition	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Viscosité	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Propriétés explosives	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Propriétés comburantes	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Non disponible. Non disponible. Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> 1.22 M 2-mercaptoethanol	DL50 Cutané	Lapin	200 mg/kg	-
2-Mercaptoéthanol	DL50 Orale	Rat	244 mg/kg	-
Chlorure de sodium	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Voie	Valeur ETA
1.22 M 2-mercaptoethanol Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	2568.4 mg/kg 2105.3 mg/kg 21.05 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
1.22 M 2-mercaptoethanol 2-Mercaptoéthanol Chlorure de sodium	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	2 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
				100 milligrams	
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500 milligrams	

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
1.22 M 2-mercaptoethanol 2-Mercaptoéthanol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: L2-Blue MRF' ultracompetent cells
pUC 18 DNA Control Plasmid
1.22 M
2-mercaptoethanol

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Non disponible.

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L2-Blue MRF' ultracompetent cells
pUC 18 DNA Control Plasmid
1.22 M
2-mercaptoethanol

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : L2-Blue MRF' ultracompetent cells
pUC 18 DNA Control Plasmid
1.22 M
2-mercaptoethanol

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : L2-Blue MRF' ultracompetent cells
pUC 18 DNA Control Plasmid
1.22 M
2-mercaptoethanol

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</u>		
Inhalation	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales
Contact avec la peau	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
--------------------	---	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Cancérogénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: <input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells pUC 18 DNA Control Plasmid 1.22 M 2-mercaptoethanol	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> 1.22 M 2-mercaptoethanol Chlorure de sodium	Aiguë CE50 2430000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1661 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larves	96 heures
Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	3 semaines
	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	21 jours
Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Adulte	8 semaines	

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
1.22 M 2-mercaptoethanol 2-Mercaptoéthanol	-0.056	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID / IMDG / IATA : Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	:	<input checked="" type="checkbox"/> XL2-Blue MRF' ultracompetent cells	Non applicable.
		pUC 18 DNA Control Plasmid	Non applicable.
		1.22 M 2-mercaptoethanol	Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Référencé

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : **1.22 M 2-mercaptoethanol**
chlorure de sodium RG 78

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Listes internationales

Inventaire national

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (ENCS) : Indéterminé. Inventaire du Japon (ISHL) : Indéterminé.
Malaisie	: Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taïwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
1.22 M 2-mercaptoethanol Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

1.22 M 2-mercaptoethanol H301 H310 H315 H317 H318 H319 H330 H335 H411 H412	Toxique en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une sévère irritation des yeux. Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

1.22 M 2-mercaptoethanol Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H301 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Chronic 3, H412 Eye Dam. 1, H318 Eye Irrit. 2, H319	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
---	---

RUBRIQUE 16: Autres informations

Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
--	---

Date d'édition/ Date de révision : 17/10/2016

Date de la précédente édition : 27/10/2015.

Version : 4

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.